



Numéro 1, novembre 2010

Qui sommes-nous?

L'Observatoire international des droits linguistiques est le nouveau centre de recherche créé par la Faculté de droit de l'Université de Moncton. La Faculté de droit, pour prolonger le rayonnement qu'a connu le Centre international de la common law en français pendant près de 20 ans, a souhaité poursuivre ses efforts socio-linguistiques en mettant sur pied l'Observatoire international des droits linguistiques. Par conséquent, son mandat vise à « développer, appuyer et promouvoir la formation et la recherche en matière de droits linguistiques dans les programmes de la Faculté de droit et sur les scènes provinciale, nationale et internationale ».

L'Observatoire international des droits linguistiques est dirigé par Michel Doucet, un expert en matière de droit linguistique. M^e Doucet est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Moncton dont il a été le doyen de 1995 à 2000. Bien connu sur les scènes provinciale et nationale pour sa compétence en matière de droit linguistique, il a plaidé devant plusieurs tribunaux canadiens, notamment à de nombreuses reprises devant la Cour suprême du Canada. Il possède une notoriété et une expertise en la matière qui ne sont plus à refaire. C'est avec un grand enthousiasme qu'il a accepté le poste de directeur de l'Observatoire international des droits linguistiques.

L'Observatoire international des droits linguistiques bénéficie également des services de Philippe Morin, qui exerce les fonctions d'adjoint administratif. Il est bien connu à la Faculté de droit où il a obtenu son baccalauréat en 2002 et sa maîtrise en 2006, et où il a enseigné en tant que chargé de cours.

Site Web de l'Observatoire international des droits linguistiques

L'adresse virtuelle de l'Observatoire international des droits linguistiques est maintenant www.droitslinguistiques.ca. Une particularité qu'il faut souligner est que ce site est dynamique, ce qui veut dire qu'il a le potentiel de croître et de s'adapter selon nos nouveautés et selon nos besoins. De plus, il contient trois rubriques dignes de mention.

Un réseau de chercheurs

L'un des buts de l'Observatoire international des droits linguistiques est de mettre sur pied un réseau de chercheurs. Ce réseau facilitera la coopération entre l'Observatoire et les chercheurs du monde entier qui sont intéressés par les droits linguistiques. Notre site web offre donc aux chercheurs un lieu de rassemblement. Qui plus est, les chercheurs, en s'inscrivant, ont la possibilité de rendre leur information publique ou de seulement la partager avec l'Observatoire.

Législation

Le site web contient également une rubrique intitulée « Législation » qui donnera accès aux différents lois et règlements portant sur les droits linguistiques. L'Observatoire international des droits linguistiques entend répertorier des lois provinciales, nationales et internationales. Cet objectif est ambitieux, nous en convenons; c'est la raison pour laquelle cette partie de notre site web est actuellement en construction. Vous y trouverez nombre de textes législatifs de différents pays; cependant, l'absence de lois et règlements répertoriés pour un pays ne signifie pas nécessairement une absence totale de lois en la matière dans ce pays.

Bulletin d'information

Via notre site web, il est possible de souscrire un abonnement à *notre bulletin d'information*. De temps à autre, que ce soit pour annoncer des événements d'envergure, pour émettre un appel d'offres ou tout simplement pour renseigner ceux et celles qui le souhaitent sur nos activités, l'Observatoire international des droits linguistiques rédigera un bulletin d'information tel que celui-ci qui vous parviendra par courriel dans un format, nous l'espérons, que vous apprécierez.

Colloque en Afrique du Sud

Du 1^{er} au 3 novembre 2010, le directeur de l'Observatoire a participé à la douzième Conférence internationale de l'Académie internationale de droit linguistique organisée conjointement avec la University of the Free State de Bloemfontein, en Afrique du Sud.

Le colloque avait pour thème « Droit, langue et états multilingues ». M^e Doucet y a présenté une conférence intitulée « Language Rights in New Brunswick: The Search for Substantive Equality ».

Colloque : Examen de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. – Révision de 2012

La *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick prévoit que le premier ministre doit, au plus tard le 31 décembre 2012, entamer une révision de la Loi. L'Observatoire international des droits linguistiques, en partenariat avec l'Association des juristes d'expression française du N.-B. et la Société de l'Acadie du N.-B., a organisé un colloque intitulé : « Examen de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. – Révision de 2012 », qui aura lieu les 19 et 20 novembre 2010 au local 142 de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour vous y inviter. L'inscription est gratuite, mais nous vous demandons d'aviser l'AJEFNB par téléphone, au 853-4151, ou par courriel, à association@ajefnb.nb.ca, de votre présence.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions ou vos commentaires.

